



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2024-156

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2024

Sommaire

DDFIP /

12-2024-04-02-00002 - Arrêté constatant la nomination de l'agent comptable du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) « Hôpital commun du Sud-Aveyron Millau-Saint-Affrique ». (2 pages)

Page 3

DDFIP

12-2024-04-02-00002

Arrêté constatant la nomination de l'agent comptable du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) « Hôpital commun du Sud-Aveyron Millau-Saint-Affrique ».



Arrêté n°2024-

Constatant la nomination de l'agent comptable du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) « Hôpital commun du Sud-Aveyron – Millau – Saint-Affrique »

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.6133-1 à L.6133-10 et R.6133-1 à R.6133-30 du Code de la Santé Publique,

Vu la décision de l'ARS Occitanie n°2024-0632 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire de moyens « Hôpital commun du Sud-Aveyron – Millau-Saint-Affrique ».

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aveyron

ARRÊTE

Article 1 :

Le comptable public de la Trésorerie Hospitalière du Sud Aveyron est nommé agent comptable du Groupement de Coopération Sanitaire « Hôpital commun du Sud-Aveyron – Millau – Saint - Affrique ».

Article 2:

Le Préfet et le Directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Les particuliers peuvent déposer un recours auprès du tribunal administratif par la voie du « télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>)

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le 02 avril 2024,

**Pour Le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,**

signé

Véronique ORTET